

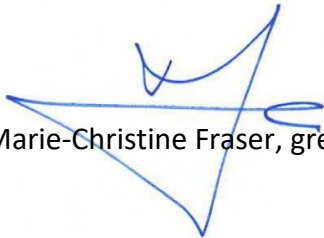
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2018-278  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-187 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 3 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2018-278 règlement abrogeant le règlement numéro 2012-187 sur la gestion de l'eau potable »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de leur publication, soit le 4 décembre 2018, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Asbestos, Québec, le 4 décembre 2018.



Me Marie-Christine Fraser, greffière